



La Journée de l'innovation vire au défi écologique

NEUCHÂTEL Chercheuses et chercheurs ont planché sur la transition vers une économie sans combustibles fossiles. Possible, mais...

La transition vers une économie débarrassée des énergies fossiles d'ici 2050 est possible, mais s'annonce «sportive». C'est l'avis de spécialistes de droit et de sciences sociales réunis à Microcity jeudi pour la douzième Journée de l'innovation de l'Université de Neuchâtel (Unine). Voici trois constats à retenir de cette rencontre.

1. LE TOUT ÉLECTRIQUE, C'EST POSSIBLE

Le professeur Christophe Baliff (EPFL), spécialiste du photovoltaïque, a fait ses calculs. Pour lui, il semble envisageable de se passer d'énergie fossile dans le monde, assure-t-il, chiffres à l'appui. Principalement grâce à l'énergie solaire, mais aussi à l'éolien.

«Compte tenu du fait que le silicium nécessaire aux panneaux solaires est largement disponible, il est possible de produire les térawattheures nécessaires pour passer à la mobilité électrique.» Mais à condition de

«progresser dans le domaine des batteries» et d'augmenter le stockage dans les barrages. Cela suppose aussi d'énormes efforts d'efficacité énergétique, notamment en rénovant massivement les bâtiments.

2. LES LIMITES AU CHANGEMENT NE TIENNENT PAS À LA TECHNOLOGIE

Avis souvent émis durant la journée: les technologies nécessaires à la transition énergétique existent déjà. La difficulté se trouve davantage dans leur adoption insuffisante. D'abord pour des raisons de compétences et de main-d'œuvre. Il faudra, rien qu'en Suisse, environ 500 000 personnes travaillant à l'isolation des bâtiments. Un chiffre évoqué par plusieurs participants. Tobias Brosch, spécialiste du comportement des consommateurs à l'Université de Genève, a mentionné d'autres barrières, psychologiques. Celles-ci limitent l'action en dépit du fait que le réchauffement

climatique soit, selon de nombreux sondages, largement admis au sein de la population.

«L'action climatique ne produit que très peu de bénéfice immédiat pour l'individu, et l'ampleur de la tâche peut paraître trop importante ou trop éloignée de sa propre situation.»

3. LA SUISSE NE VA PAS TRÈS VITE

Les promoteurs d'énergie renouvelable mettent en évidence la complexité et la durée des procédures administratives, par exemple en matière de recours contre des installations éoliennes.

Mais la professeure Valérie Défago (Unine) a aussi montré que «le droit administratif ne fait pas que bloquer des procédures». «Le droit à un environnement sain a été plaidé devant de nombreux tribunaux, et ce sont des questions dont la jurisprudence tient compte. L'activisme climatique et les procès qui en sont parfois la conséquence font bouger les lignes», estime la professeure. **LOÉ**



Pour les spécialistes de l'Université de Neuchâtel, la transition écologique ne dépend pas de nouvelles technologies, mais d'une meilleure adoption de celles que l'on connaît déjà. CHRISTIAN GALLEY